

Commentaire
du 7^{me} tome
du 20/11/1818
à la suite
de la revue
de presse anglaise.

On trouvera à l'article *LONDRES*, des extraits des journaux anglais, relatifs aux dépêches apportées en Angleterre par le sloop *le Musquito*, arrivé en trente-neuf jours de Sainte-Hélène. Les bruits contradictoires auxquels l'arrivée de ce bâtiment a donné lieu nous ont paru tellement vagues et incertains, que nous avons différé jusqu'à présent de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

En effet, le *Courier* parle d'un projet d'évasion, dont le *Morning-Chronicle* et les autres journaux de l'opposition, nient l'existence; au milieu de ces contradictions, il paraît certain que tout se borne à une correspondance avec Sainte-Hélène, interceptée par sir Hudson Lowe, gouverneur de cette île.

Comme il n'a rien transpiré dans le public des dépêches de sir Hudson Lowe, nous ignorons de quelle nature est cette correspondance, et quels individus peuvent y être compromis.

Si elle avait pour objet, comme le dit le *Courier*, un projet d'évasion, ce projet aurait été étouffé par la saisie même de cette correspondance. En effet, il résulte des lettres particulières apportées par *le Musquito*, qu'il n'y a pas eu le moindre commencement d'exécution, ni même la moindre tentative, puisqu'on ignorait à Sainte-Hélène jusqu'à la saisie de cette correspondance. Ces lettres ne parlent d'aucune mesure nouvelle adoptée pour la garde du prisonnier, et toutes disent que les choses continuaient à être dans le même état à Longwood. Ainsi, comme le dit fort bien le *Courier*: *Bonaparte est toujours prisonnier à Sainte-Hélène, et il y restera.*

Des lettres particulières de Londres annoncent que le gouvernement anglais, en vertu de l'*alien-bill*, a fait donner au général Gourgaud l'ordre de quitter l'Angleterre.

S. A. R. MONSIEUR vient de donner une nouvelle preuve de son inépuisable bienfaisance. Informé par M. le comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, qu'un incendie considérable s'était manifesté dans la commune de Dammarie, et avait réduit à l'état d'indigence plusieurs pères de famille qui, dans un instant, se sont vus privés du fruit de leurs loyers et de leurs troupeaux.

Monteur 20/11/1818